



COMMUNE DE PUYBRUN

Procès-verbal de la séance du 29 avril 2026

Présents : Juliette AUDUBERT, Sylvie BERTRON, Dominique ROUSSEAU, Jean-Marc TABARLY, Catherine BATTUT, Marie-Alice BORNET, Pascal COURBET, Véronique LESAGE, Nicolas MONTBERTRAND, Florian VACHER, Patrice VAYSSE, Pierre VINCENT

Représentés :

Manon PLASSCHAERT ayant donné procuration à Catherine BATTUT
Marina TAVARES ayant donné procuration à Sylvie BERTRON

Absents :

Anne CHANUT-VINCENT

Invités : Nathalie COUFIGNAC (assistante comptable de la mairie), Salime BOUJAABA (secrétaire de mairie), Marie-Pierre PEUCHAMIEL (élue suppléante)

Secrétaire de séance : Marie-Alice BORNET

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 17 avril 2026
2. Délibération et vote sur la taxe d'imposition foncière des bâtis et non bâtis
3. Présentation et vote des budgets primitifs
 - 3.1-Vote sur la répartition des subventions pour les associations
 - 3.2-Présentation et vote du budget communal
 - 3.3 Présentation du budget eau
 - 3.4 Présentation du budget assainissement
4. Fusion commissions « Vie locale, association et solidaire » & « culture et communication
5. Désignation du délégué au CDG 46
6. Désignation du représentant CIID
7. Vote du représentant CIAS
8. Adhésion et vote du représentant suppléant à Lot Ingénierie (SDAIL)
9. Questions diverses

La séance est ouverte à 19h05

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 avril 2026

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil municipal du 17 avril 2026.

2. Délibération et vote sur la taxe d'imposition foncière des bâtis et non bâtis

Juliette AUDUBERT propose que la **taxe d'imposition foncière des bâtis et non bâtis ne subisse pas de hausse de la part de la commune pour cette année 2026**. En effet, les bases d'imposition subiront déjà une hausse annoncée par l'État. Le conseil municipal ne souhaite pas alourdir la dépense pour les Puybrunais-es.

Délibérations du conseil :

Objet : VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE 2026 – (DE_035_2026)

Madame le Maire, expose les dispositions de l'article du Code Général des Impôts permettant au Conseil Municipal de fixer chaque année les taux des taxes foncières, et propose à l'assemblée de voter les taux communaux suivants :

Taux commune 2026 :

Taxe foncière bâti 41.21 %

Taxe foncière non bâti 187.73 %

Taxe habitation (TH) 9.83 %

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition au niveau communal, par rapport à 2025 et de les reconduire à l'identique sur 2026. Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de L'Etat, en fonction du bien immobilier et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter ces taux de fiscalité directe locale pour 2026.

Délibération : adoptée

3. Présentation et vote des budgets primitifs

Juliette AUDUBERT rappelle que ces budgets sont prévisionnels et construits selon le principe de sincérité.

3.1 Vote sur la répartition des subventions pour les associations de la commune

- 1, 2, 3 soleil 500€
- A.D.S.B Biars Bretenoux (Téléthon) 200€
- Anciens combattants 250€
- Ecole de Puybrun 250€
- Secours populaire 100€
- Cap jeunesse 250€
- Comité des fêtes 300€
- Ecole de de Girac 480€
- Jo-Anna 500€
- La Bastide de Puybrun 600€

- Le Rionet 150€
- Les deux roues du Coustalou 50€
- Les Pétanqueurs du Grand Lac 100€
- Restau du cœur 220€
- Union sportif Puybrun-Tauriac 550€

3.2 Présentation et vote du budget communal

BUDGET COMMUNAL DE FONCTIONNEMENT

Juliette AUDUBERT donne la parole à Nathalie COUFIGNAC pour présenter le budget communal section fonctionnement.

Section dépenses de fonctionnement

Au chapitre 11 - Charges à caractère général s'élèvent à 126 915.04€

Au chapitre 12 - Charges de Personnel et frais assimilés s'élèvent à 287 500€

Au chapitre 14 - Atténuations de produits s'élèvent à 55 424.42€

Au chapitre 65 - Charges de gestion courante s'élèvent à 255 235€

Au chapitre 66 - Charges financières Intérêts emprunts en cours s'élèvent à 6 845.37€

Au compte 6811-042 - Amortissements dans lequel est reporté le total du chapitre 040 de la section investissement/recettes s'élèvent à 56 220,80€

Au chapitre 23 – Virement à la section investissement s'élève à 233 906,49€

Soit un total pour la section dépenses de fonctionnement de 1 022 047,12€

Section recettes de fonctionnement

Au chapitre 13 - Atténuation de Charges s'élèvent à 15 000€

Au chapitre 70 - Produit des ventes s'élèvent à 50 764€

Au chapitre 731 - Impôts et Taxes s'élèvent à 540 093€

Au chapitre 74 - Dotations et participations s'élèvent à 73 732,04€

Au chapitre 75 - Autres produits de gestion courante s'élèvent à 15 010€

Au chapitre 77 - Produits exceptionnels s'élèvent à 500€

Au chapitre 002 Résultat reporté (2025) s'élève à 326 948,08€

Soit un total pour la section recettes de fonctionnement de 1 022 047,12€

BUDGET COMMUNAL D'INVESTISSEMENT

Juliette AUDUBERT, prend la parole pour expliquer le budget communal section investissement les projets budgétisés dans la section dépenses d'investissement :

DEPENSE EN INVESTISSEMENT :

1/OPERATIONS FINANCIERES : 81 439,15€

Section dépenses des opérations financières

Section c/001 - Solde exécution cumule investissement s'élèvent à 39 225.48€

Section c/1641- Capital d'emprunt s'élève à 40 713,67€

Section c/165- Caution s'élève à 500€

Section c/4541- Travaux effectués d'office s'élève à 1000€

2/OPERATIONS D'EQUIPEMENT : 318 419,79€

Op.113 – Projets : 100 000€

Section permettant d'avoir une réserve pour des projets non encore budgétisés.

Op.114 - Dépenses section voiries : 15 000€

Déjà engagées en 2025 (RAR – Reste A Réaliser)

- **Déplacement des conteneurs déchet 2178,80€** : le projet est reporté le temps de mieux étudier le nouvel emplacement afin que les personnes du bourg puissent bénéficier d'un conteneur au centre du bourg.
- **Remplacement des caniveaux route Nationale 2160€**

En 2026

- **Panneaux Gare et chemin du Theil 1001.20€** : le panneau de la gare a été accidenté et sera donc remplacé. Chemin du Theil, un panneau doit être installé à la suite d'un arrêté de circularisation interdisant l'accès aux véhicules à moteur sauf ayants droit.
- **Garde-corps 3000€** : les abords de route de Lagane présentent des trous dangereux pour les passants.
- **Travaux route de Lagane 6660 €** : la chaussée va être refaite à partir de mai 2026

Op.115 - Dépenses section acquisition : 16 030€

- **Panneau d'affichage libre d'accès 1500€** : ce panneau est une obligation légale. Le lieu d'implantation n'a pas encore été défini.
- **Chapiteau 12 000€** : en remplacement de celui accidenté par la tempête en 2025.
- **Remorque 1870€** : pour transporter la tondeuse des agents municipaux.
- **Casiers 660€** : pour les agents communaux afin de ranger leurs affaires personnelles dans le local qui leur est dédié.

Op.144 - Dépenses section bâtiments communaux : 46 500€

- **Columbarium 20 000€** : en complément de celui déjà présent au cimetière et qui arrive au maximum de ses capacités.
- **Travaux de l'appartement situé au-dessus de La Poste 10 000€** : l'appartement est insalubre, des travaux de mise aux normes sont imposés.
- **Sanitaires local agents communaux 10 500€** : l'installation d'un point d'eau, douche et toilettes dans le local des agents communaux pour répondre à une obligation légale et leur confort sur leur lieu de travail.
- **Vitraux de l'église 6000€** : remplacement de 3 vitraux. Cette dépense va faire l'objet d'une demande de subvention

Op.155 - Dépenses section réseau FDEL/TE46 (éclairage public) : 40 920€

Cette section a la particularité d'être des dépenses en partie subventionnées par TE46.

Déjà engagées en 2025 (RAR)

- **Renouvellement éclairage Public Place Grande 5 640€**

- **Renouvellement éclairage Public Le Pissatel 9 780€**

En 2026

- **Renouvellement de tableau électrique et investissement parafoudre 25 500€**

Op.156- Dépenses section réseau pluvial : 96 969.79€

- **Restauration et amélioration du réseau d'eau pluviale vers le bassin de Lucques et la station d'épuration 96 969,79€** : la commission « Eau et assainissement » suit l'évolution de l'étude du diagnostic réseau qui permettra d'établir une programmation pluriannuelle afin de diagnostiquer les problèmes d'infiltrations d'eau claire qui se déversent dans le bassin et la station d'épuration.

RECETTES EN INVESTISSEMENT :

Section c/10222 - FCTVA s'élève à 10 680,70€

Section c/10226 - Taxe aménagement s'élève à 2050,95€

Section c/165- Caution s'élève à 500€

Section c/4541- Travaux effectués d'office s'élève à 1000€

Section c/2803 Amortissement 040 (projet école stoppé) s'élève à 48 772€

Section c/28041512 Amortissement 040 s'élève à 3630€

Section c/2804182 Amortissement 040 s'élève à 1206€

Section 28135 s'élève à 2098€

Section c/28184 Amortissement 040 s'élève à 514,80€

Section c/021 Virement de la section de fonctionnement communal (chapitre 23) s'élève à 233 906,49€

Section 024 Produit de cession d'immobilisation (vente maison des associations et du terrain pour la nouvelle école) s'élève à 95 500€

Soit un total pour la section recettes d'investissement de 399 858,94€

Ainsi le total des dépenses et des recettes d'investissement s'élève chacun à 399 858,94€.

Autorisation de la fongibilité : la fongibilité sur le budget communal est autorisée à hauteur de 7,5% sur l'ensemble des chapitres sauf pour les charges de personnel et frais assimilés.

Délibérations du conseil :

Objet : Délibération sur le budget primitif - PUYBRUN 2026 – (DE_037_2026)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune PUYBRUN,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, **DELIBERE ET DECIDE** :

ARTICLE 1 : L'adoption du budget de la Commune PUYBRUN pour l'année 2026 présenté par son Maire, ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 421 906,06 € En dépenses à la somme de : 1 421 906,06 €

ARTICLE 2 : D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	126 915,04
012	Charges de personnel, frais assimilés	287 500
014	Atténuations de produits	55 424,42
023	Virement à la section d'investissement	233 906,49
042	Section à section	56 220,8
65	Autres charges de gestion courante	255 235
66	Charges financières	6 845,37
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 022 047,12

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	326 948,08
013	Atténuations de charges	15 000
042	Section à section	0
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	50 764
731	Fiscalité locale	540 093
74	Dotations et participations	73 732,04
75	Autres produits de gestion courante	15 010
77	Produits spécifiques	500
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 022 047,12

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	39 225,48
040	Section à section	0
16	Emprunts et dettes assimilées	41 213,67
204	Subventions d'équipement versées	40 920
21	Immobilisations corporelles	277 499,79
45	Comptabilité distincte rattachée	1 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		399 858,94

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	233 906,49
024	Produits des cessions d'immobilisations	95 500
040	Section à section	56 220,8
10	Dotations, fonds divers et réserves	12 731,65
16	Emprunts et dettes assimilées	500
45	Comptabilité distincte rattachée	1 000
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		399 858,94

Délibération : adoptée

3.3 Présentation et vote du budget eau

Juliette AUDUBERT donne la parole à Nathalie COUFIGNAC pour présenter le budget eau section fonctionnement.

Section dépenses de fonctionnement

Au chapitre 11 - Charges à caractère général s'élèvent à 20 221,04€

Au chapitre 12 - Charges de Personnel et frais assimilés s'élèvent à 15 000€

Au chapitre 14 - Atténuations de produits s'élèvent à 22 748,83€

Au chapitre 23- Virement à la section investissement 67 841,19€

Au chapitre 65 - Charges de gestion courante s'élèvent à 14 500€

Au chapitre 66 - Charges financières s'élèvent à 646,64€

Au chapitre 673 – Titre annulés des années antérieures 600€

Au compte 6811-042 Amortissements s'élèvent à 15 960,39€

Soit un total pour la section dépenses de fonctionnement de 157 518,09€

Section recettes de fonctionnement

Au chapitre 70 - Produit des ventes s'élèvent à 94 229€

Au chapitre 7581 – FCTVA s'élèvent à 46.48€

Au chapitre 042 – Opérations d'ordre s'élèvent à 2 574,33€

Au chapitre 002- Excédent de fonctionnement 2025 reporté s'élèvent à 60 668.28€

Soit un total pour la section recettes de fonctionnement de 157 518,09€

BUDGET EAU INVESTISSEMENT

Juliette AUDUBERT, prend la parole pour expliquer le budget eau section investissement les projets budgétisés dans la section dépenses d'investissement :

DEPENSES EN INVESTISSEMENT :

OPERATIONS FINANCIERES

Section c/001 - s'élève à 1329,69€

Section 13918-040 – Reprise subvention s'élève à 2574,53€

Section c/1641- Emprunt s'élève à 5240,57€

Soit un total pour la section dépenses des opérations financières de 9 144,79€

OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Op.18 – Projets : 67 841,19€

Op.19 – Amélioration réseaux : 38 164,80€

Déjà engagées en 2025 (RAR)

- Reprise branchement place du col 21 912€
- Route du four à chaud 9052,80€
- Pose compteurs extérieurs 7200€

Op.20 - Création de branchement : 3482,54€

Op.21 - Château d'eau : 3000€ : capteurs électrique défectueux et remplacement de vannes

Op.22 – Bornes à incendie : 5000€

Soit un total pour la section dépenses des opérations équipement de 117488.53 €

RECETTES EN INVESTISSEMENT:

Section recettes des opérations financières

Section 1068- Besoin au financement s'élève à 39 494,49€

Section 21 – Somme reversée depuis le chapitre 23 (dépense de fonctionnement) soit 67 841,19€

Section 10222 - FCTVA s'élève à 3337,05€

Section 2808-040 Amortissement s'élève à 1169€

Section 2813-040 Amortissement s'élève à 146,39€

Section 280156-040 Amortissement s'élève à 574€

Section 28158-040 Amortissement s'élève à 14 071€

Soit un total pour la section recettes des opérations financières 126 633,12€

Ainsi les dépenses et les recettes d'investissement s'élèvent chacune à 126 633,12€.

Autorisation de la fongibilité : la fongibilité sur le budget communal est autorisée à hauteur de 7,5% sur l'ensemble des chapitres sauf pour les charges de personnel et frais assimilés.

Délibérations du conseil :

Objet : Délibération sur le budget primitif - SERVICE EAU DE PUYBRUN 2026 – (DE_036_2026)

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune SERVICE EAU DE PUYBRUN,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET DECIDE :

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996, Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune SERVICE EAU DE PUYBRUN pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 284 151,21 €

En dépenses à la somme de : 284 151,21 €

ARTICLE 2 : D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	20 221,04
012	Charges de personnel, frais assimilés	15 000
014	Atténuations de produits	22 748,83
023	Virement à la section d'investissement	67 841,19
042	Section à section	15 960,39
65	Autres charges de gestion courante	14 500
66	Charges financières	646,64
67	Charges spécifiques	600
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		157 518,09

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat d'exploitation reporté	60 668,28
042	Section à section	2 574,33
70	Ventes produits fabriqués, prestations	94 229
75	Autres produits de gestion courante	46,48
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		157 518,09

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	1 329,69
040	Section à section	2 574,33
16	Emprunts et dettes assimilées	5 240,57
21	Immobilisations corporelles	117 488,53
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		126 633,12

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section d'exploitation	67 841,19
040	Section à section	15 960,39
10	Dotations, fonds divers et réserves	42 831,54
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		126 633,12

Délibération : adoptée

3.4 Présentation et vote du budget assainissement

Juliette AUDUBERT donne la parole à Nathalie COUFIGNAC pour présenter le budget assainissement section fonctionnement.

BUDGET ASSAINISSEMENT FONCTIONNEMENT

Section dépenses de fonctionnement

Au chapitre 002 – Résultat 2025- La déficit de fonctionnement reporté s'élève) 1750.60€

Au chapitre 11 - Charges à caractère général s'élèvent à 44550€

Au chapitre 12 - Charges de Personnel et frais assimilés s'élèvent à 15 000€

Au chapitre 14 - Atténuations de produits s'élèvent à 4000€

Au chapitre 23- Virement à la section investissement 5331,46€

Au chapitre 65 - Charges de gestion courante s'élèvent à 1500€ (*factures annulées*)

Au chapitre 67 - Charges exceptionnelles s'élèvent à 500€

Au chapitre 68 - Amortissements s'élèvent à 13 703,27€

Soit un total pour la section dépenses de fonctionnement de 86 335,33€

Section recettes de fonctionnement

Au chapitre 70 - Produit des ventes s'élèvent à 83 200€

Au chapitre 77 – Produits exceptionnels s'élèvent à 3135,33€

Soit un total pour la section recettes de fonctionnement de 86 335,33€

BUDGET ASSAINISSEMENT INVESTISSEMENT

Juliette AUDUBERT, prend la parole pour expliquer le budget assainissement section investissement les projets budgétisés dans la section dépenses d'investissement :

DEPENSES EN INVESTISSEMENT :

OPERATIONS FINANCIERES

Section 1391-040 – Reprise subvention s'élève à 3027,08€

Soit un total pour la section dépenses des opérations financières de 3027,08€

OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Op.12 -Amélioration réfection réseau :12920€

- Enveloppe de 5000€

Déjà engagées en 2025 (RAR) :7920€

- Travaux Poste Lagane 2520€
- Remplacement boites 5400€

Op.13 - Aménagement station épuration : 51615€

- Etude DEJANTE 46 200€ : cette dépense s'étalera sur plusieurs années
- Diagnostique SYDED 5500€

Op.17 - Station de relevage : 11594.37€

- Groupe de pompage 6594,37€
- Enveloppe 5000€

Soit un total pour la section dépenses des opérations d'équipement de 76 129.37€

Soit un total pour la section dépenses en investissement de 79 156.45€

RECETTES EN INVESTISSEMENT :

Section recettes des opérations financières

Section 001- Report résultat exercice 2025 s'élève à 21 595,92€

Section 28 – Sous-total des différents amortissements 13 703,27€

Section 1641- Emprunt s'élève à 38 525,80€

Section 21 – Somme reversée depuis le chapitre 23 soit 5 331,46€

Soit un total pour la section recettes en investissement 79 156,45€

Ainsi les dépenses et les recettes d'investissement s'élèvent chacune à 79 156,45€.

Autorisation de la fongibilité : la fongibilité sur le budget communal est autorisée à hauteur de 7,5% sur l'ensemble des chapitres sauf pour les charges de personnel et frais assimilés.

Délibérations du conseil :

Objet : Délibération sur le budget primitif - SERVICE ASSAINISSEMENT DE PUYBRUN 2026 – (DE_038_2026)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune SERVICE ASSAINISSEMENT DE PUYBRUN,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET DECIDE :

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune SERVICE ASSAINISSEMENT DE PUYBRUN pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 165 491,78 €

En dépenses à la somme de : 165 491,78 €

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat d'exploitation reporté	1 750,6
011	Charges à caractère général	44 550
012	Charges de personnel, frais assimilés	15 000
014	Atténuations de produits	4 000
023	Virement à la section d'investissement	5 331,46
042	Section à section	13 703,27
65	Autres charges de gestion courante	1 500
67	Charges spécifiques	500
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		86 335,33

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
042	Section à section	3 027,08
70	Ventes produits fabriqués, prestations	83 200
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	108,25
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		86 335,33

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
040	Section à section	3 027,08
20	Immobilisations incorporelles	51 615
21	Immobilisations corporelles	24 514,37
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		79 156,45

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	21 595,92
021	Virement de la section d'exploitation	5 331,46
040	Section à section	13 703,27
16	Emprunts et dettes assimilées	38 525,8
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		79 156,45

Délibération : adoptée

4. Fusion commissions « Vie locale, association et solidaire » & « culture et communication »

Juliette AUDUBERT propose que les commissions « vie locale, associative et solidaire » et « culture et communication » soient fusionnées au profit d'une nouvelle commission nommée « Vie locale ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

Délibérations du conseil :

Objet : Fusion des commissions "Vie locale, associative et solidaire" avec "Culture-Communication" – (DE_045_2026)

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-22 ;

Vu la délibération n° DE_018_2026 du 21 mars 2026 portant création de la commission Vie locale, associative et solidaire ;

Vu la délibération n°DE_018_2026 du 21 mars 2026 portant création de la commission Culture-Communication ;

Considérant qu'il convient de regrouper les travaux de ces deux commissions afin d'améliorer la cohérence et l'efficacité de l'action municipale ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Les commissions municipales dénommées « Vie locale, associative et solidaire » et « Culture-Communication » sont supprimées à compter du 29 avril 2026.

Article 2 : Il est créé une commission municipale unique dénommée « Commission Vie Locale ».

Article 3 : Cette commission est chargée notamment :

- Des sports et équipements sportifs, de la vie associative, des animations, des actions intergénérationnelles.

- Des Affaires culturelles, de l'intégralité du pôle communication et de l'intégration des nouveaux habitants.

Article 4 : La commission est composée de neuf membres du conseil municipal, outre la Maire qui en est présidente de droit.

Article 5 : Sont désignés membres de la commission :

- Madame Sylvie BERTRON
- Monsieur Jean-Marc TABARLY
- Madame Marina TAVARES
- Monsieur Patrice VAYSSE
- Monsieur Nicolas MONTBERTRAND
- Madame Marie-Alice BORNET
- Madame Manon PLASSCHAERT
- Monsieur Florian VACHER
- Madame Véronique LESAGE
- Madame Catherine BATTUT

- **Délibération : adoptée**

5. Désignation du délégué au CDG 46

- **CDG 46 (Centre De Gestion du Lot).**

Madame la Maire informe l'assemblée que dans le cadre du renouvellement général des conseils municipaux, il doit être procédé, dans les quatre mois qui suivent, à l'organisation de l'élection du Conseil d'administration du Centre de gestion du lot (CDG46).

Madame la maire rappelle qu'une simple désignation d'un conseiller est demandée en raison de l'adhésion au socle commun de la commune.

Jean-Marc TABALY se propose comme délégué.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité,

Monsieur TABARLY représentant de la commune au CDG 46.

6. Désignation du représentant CIID

- **CIID – Commission Intercommunale des impôts directes**

Madame la Maire informe l'assemblée que dans le cadre du renouvellement de l'exécutif communautaire pour le mandat 2026-2032, la communauté de communes Cauvaldor doit procéder à la constitution de la CIID.

Afin de constituer cette liste, M. le président demande de bien vouloir proposer une ou plusieurs personnes susceptibles de siéger au sein de cette commission.

Cette liste sera ensuite transmise au directeur départemental des finances publiques qui procédera à la désignation de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

Madame la maire rappelle qu'une simple désignation d'un conseiller est demandée en raison de l'adhésion au socle commun de la commune.

Patrice VAYSSE se propose comme représentant de la commune.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité,

Monsieur Patrice VAYSSE représentant de la commune en vue de désignation pour la CIID.

7. Vote du représentant CIAS

- CIAS – Centre Intercommunal d’Action Sociale,

Madame la maire, Juliette AUDUBERT prend la parole pour expliquer que la communauté de communes doit procéder à la constitution du conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale (CIAS). Il a été demandé de désigner au sein de chaque conseil municipal un représentant "CIAS".

Juliette AUDUBERT se propose comme représentante de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

Délibérations du conseil :

Madame la Maire informe l'assemblée que dans le cadre du renouvellement de l'exécutif communautaire pour le mandat 2026-2032, la Communauté de communes doit procéder à la constitution du conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale (CIAS). Il a été demandé de désigner au sein de chaque conseil municipal un représentant "CIAS". Madame la Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature.

Madame AUDUBERT Juliette, Maire est candidate au poste représentante au CIAS.

Il convient donc de procéder au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré désigne, à l'unanimité,

- **Madame AUDUBERT Juliette**, représentante de la commune au CIAS

- **Délibération : adoptée**

8. Adhésion et vote du représentant suppléant à Lot Ingénierie (SDAIL)

- Lot Ingénierie.

Il a été constaté que, lors du dernier conseil, la réadhésion à LOT Ingénierie n'a pas pu être renouvelée car aucun représentant suppléant n'a été désigné.

AUDUBERT Juliette se propose comme délégué suppléante

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

Délibérations du conseil :

Objet : Création, adhésion et participation à LOT INGENIERIE – (DE_040_2026)

Vu les statuts de l'Agence Technique Départementale (ATD) « LOT INGENIERIE » ;

Vu l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à Lot ingénierie et

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adhérer à l'Agence Technique Départementale (ATD) « LOT INGENIERIE »
- d'approuver les statuts joints en annexe,

D'autoriser la maire à signer tout document et à engager toute procédure nécessaire à la bonne mise en œuvre de cette adhésion.

- **Délibération : adoptée**

Délibérations du conseil :

Objet: Désignation des délégués à LOT INGÉNIERIE – (DE_039_2026)

Vu l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'adhésion de la collectivité au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot »

Vu les statuts de Lot ingénierie modifiés à compter du 1^{er} avril 2026,

Vu la séance d'installation du conseil en date du 21 mars 2026,

Il est proposé au conseil municipal de désigner les deux délégués qui seront représentés aux instances de Lot Ingénierie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner comme représentante suppléante :
Madame AUDUBERT Juliette,

D'autoriser la maire à signer tout document et à engager toute procédure nécessaire à la bonne mise en œuvre de ce projet.



- **Délibération : adoptée**

9. Questions diverses

Démission de la second adjointe Anne CHANUT-VINCENT

Juliette AUDUBERT annonce la démission de la seconde adjointe Anne CHANUT-VINCENT. Anne CHANUT-VINCENT reste comme élue au conseil municipal de Puybrun.

Divers

- **Les travaux de la voirie Prats Nord** doivent débuter début juillet.
- **Retour sur la réunion de chantier du projet nouvelle école :**

La nouvelle école doit être livrée le 15 janvier 2027.

La 1^{ère} réunion du chantier avec les différents intervenants (entreprises, syndic, profs et conseillers et maires) a mis en lumière des frais annexes :

- L'école n'est pas dans une zone rattachée au réseau assainissement, cependant un poste de relevage est bien budgétisé ainsi que le raccordement au réseau.
- La réfection de la voirie : il faut sécuriser la zone piétonne, à voir avec Caulvaldor ainsi que TE46 (éclairage public et électrification).
- TE46 informe qu'ils projettent de faire tomber les poteaux électriques au niveau de la rue après de le stade ce qui nécessitera de réaliser une tranchée pour l'enfouissement des réseaux. Un transformateur sera également installé à l'arrière du bâtiment du club foot.

- **Formation laïcité à Vayrac le 21 et 22 mai, 2 journées obligatoires**, Sylvie BERTRON représentera Puybrun.

- **Commission vie économique prévu pour le 5 mai à 17h30 est décalé à 19h ce même jour.**

- **Tradition des mais pour célébrer la nouvelle municipalité.** Proposition de planter un arbre durant le mois de juin dans le parc en face de la crèche. La population de Puybrun sera invitée à partager ce moment convivial.

- **L'étude de la sécurisation de l'espace routier** sera intégrée comme sujet d'étude à la commission « Concertation citoyenne ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Juliette AUDUBERT
Président de séance



Marie-Alice BORNET
Secrétaire de séance

Handwritten signature of Marie-Alice Bornet in blue ink.